



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
Lundi : 17h00 – 18h30
Mercredi : 13h30 – 18h30
Samedi : 09h30 – 11h30

Mercredi 27 janvier 2021



Infos.....!

N° 204

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 janvier 2021 à 18h30 salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme ROMEI Corinne, Mme TAUPIN Elodie, Mr VIAL Stéphane.

Excusée : Mme PEROTTI Marie - **Absent :** Mr ROUX Jean-Christophe - **Pouvoir :** Mme PEROTTI Marie à Mr VIAL Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte COLSON.

1- Adoption du compte rendu de la séance du 21 novembre 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 21 novembre 2020.

2- Réfection du carrelage de la salle polyvalente :

Le maire précise que la réfection des 180 m² de carrelage est estimée, par devis réalisé par l'entreprise S.A.R.L DA ROSA, rue des Grèves, Courtavant, 10 400 Barbuise à 27 500.00 € H.T., soit 33 000.00 € T.T.C.

Le maire propose que ces travaux soient financés en partie par le dispositif de la Région GRAND EST « Relance Rurale, commune de moins de 500 habitants » et par les fonds propres de la commune.

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

- Coût des travaux projetés : 27 500.00 € H.T. soit : 33 000.00 € T.T.C
 - Base subventionnable « dispositif relance rurale » : 27 500.00 €
 - Subvention sollicitée auprès de la Région: 50 % du H.T.
 - Montant de la subvention sollicitée : 13 750.00 €
 - Fonds propres de la commune : 19 250.00 €
- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis établi par la S.A.R.L. DA ROSA, et du plan de financement proposé par le maire, **accepte, à l'unanimité de ses membres présents :**
 - Le devis établi par la société DA ROSA
 - Le plan de financement proposé par le maire et mandate celui-ci pour effectuer toutes les démarches relatives à ces décisions.

3-Choix du cabinet d'expertise pour les relevés topographiques de la route de Liours :

Le maire rappelle qu'un relevé topographique de l'ensemble de la route de Liours, du carrefour avec la R.D. 52 à la sortie du hameau doit être réalisé avant toute chose, afin de déterminer avec précisions les écoulements d'eau pluviale.

Le maire présente alors au Conseil Municipal un devis établi par la Société Civile Professionnelle de Géomètres experts « F.P. GEOMETRE EXPERT » 42 bis, rue de la Paix 10 000 Troyes qui, après visite sur le terrain en date du 14 décembre, se propose de réaliser cette étude pour un montant de 1 920.00 € H.T., soit 2 304.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et examiné le devis établi par la société « F.P. GEOMETRE EXPERT et après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de ses membres présents de retenir la proposition de la société F.P. GEOMETRE EXPERT qui se propose de réaliser cette mission pour un montant de 1 920.00 € H.T., soit 2304.00 € T.T.C.

4-Choix du maître d'ouvrage pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Liours :

Le maire rappelle que par délibération du 20 juin 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres lui a donné mandat afin de poursuivre les démarches relatives aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la « route de Liours ».

Le maire précise que les services du S.L.A. de Nogent/seine estiment le montant de ces travaux à 103 520.00 € H.T. et que ce montant est très largement supérieur au montant maximal des travaux possibles, sous maîtrise d'œuvre du Département, dans le cadre de la convention d'assistance Technique communale et, qu'en conséquence la commune se doit de choisir un maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Le maire présente alors la proposition de la société Civile Professionnelle de Géomètres experts « F.P. GEOMETRE EXPERT » 42 bis, rue de la Paix 10 000 Troyes. Après visite sur le terrain en date du 14 décembre, se propose de réaliser cette mission de maîtrise d'œuvre aux conditions définies dans le contrat annexé à la présente délibération pour un montant de 6 900.00 € H.T., soit 8 280.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, pris connaissance du contrat de maîtrise d'œuvre, et en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité de ses membres présents de retenir la proposition de la société F.P. GEOMETRE EXPERT qui se propose de réaliser cette mission pour un montant de 6 900.00 € H.T., soit 8 280.00 € T.T.C.

5-Plan de financement pour les travaux route de Liours :

Après le choix du prestataire pour les relevés topographiques et la maîtrise d'œuvre, le maire propose au Conseil Municipal le plan de financement ci-dessous pour la réalisation des travaux projetés :

	Un	Quant.	Prix unitaire	Mont. H.T	Mont. T.T.C.
Installation de chantier et signalisation	Ft	1	2 000,00	2 000,00	2 400,00
Ouverture de la tranchée sous chaussée avec évacuation	ml	15	20,00	300,00	360,00
Evacuation des déblais issus des terrassements et des tranchées	m2	110	5,00	550,00	660,00
Fourniture et pose de bordures caniveaux type T1/CS1	ml	1250	38,00	47 500,00	57 000,00
Reprofilage du trottoir en GNT* (Pas éligible subvention département)	m2	2600	7,00	18 200,00	21 840,00
Fourniture et pose de grille avaloir	Ft	4	2 000,00	8 000,00	9 600,00
modification de grille avaloir existante	Ft	3	800,00	2 400,00	2 880,00
Terrassement, fournitures et pose de canalisations de diamètre 300	ml	170	60,00	10 200,00	12 240,00
Remblaiement de tranchées sur canalisation sous chaussée et sous trottoir	m2	10	45,00	450,00	540,00
Création d'une tranchée drainante	ml	40	90,00	3 600,00	4 320,00
Puisard avec arceaux perforés	u	1	1 500,00	1 500,00	1 800,00
Montant total travaux				94 700,00	113 640,00
Relevé topographique		3,2	600,00	1 920,00	2 304,00
Contrat de maîtrise d'œuvre		1	6 900,00	6 900,00	8 280,00
Totaux avec maîtrise œuvre				103 520,00	124 224,00

	% Subv,	H.T.
Montant total des travaux et prestations		103 520,00
Montant T.T.C. des travaux et prestations		124 224,00
Base subventionnable département		85 320,00
Subvention départementale sollicitées	25%	21 330,00
Base subventionnable Etat au titre de la D.E.T.R.		103 520,00
Subvention Etat sollicitée au titre de la D.E.T.R.	30%	31 056,00
Fonds propres de la commune		71 838,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte le plan de financement proposé par le maire et mandate ce dernier pour effectuer toutes les demandes de subvention.

Projection des dépenses d'investissement et de recettes sur les 3 prochaines années avec la restauration scolaire

2020	2021	2022	2023
Excédent exercice 2020 : 45 000.00 Excédent avec reprise des exercices antérieurs : 202 852.61 Indemnisation carrelage perçue 49 751.27 Indemnisation à percevoir 21 411.97 Disponible pour budget 2021	<p>Carrelage salle</p> <p>Dépenses : 33 000.00</p> <p>Recettes : 13 750.00 Subvention région</p> <p>Fonds propres (B) 19 250.00</p> <p>Route de Liours</p> <p>Dépenses : 124 224.00</p> <p>Recettes : 26 000.00 Subventions Départe- ment + Etat</p> <p>Fonds propres (C) 98 224.00</p>	<p>Carrelage salle FCTVA Recettes : 5 413.00</p> <p>Route de Liours FCTVA Recettes : 20 377.00</p> <p>Excédents : 156 541.85</p> <p>Total recettes disponibles: 182 331.85</p> <p>Restauration scolaire</p> <p>Dépenses : 262 000.00</p> <p>Recettes : 131 000.00 Subventions Départe- ment + Région +Etat :</p> <p>Fonds propres (E) 130 900.00</p>	<p>Restauration scolaire FCTVA Recettes : 42 978.00</p> <p>Excédents : 25 641.85</p> <p>Total recettes disponibles: 68 619.85</p>
EXCEDENTS (A) 274 015.85	Restes / excédents à fin 2020 156 541.85 A -(B+C)	Restes / excédents à fin 2020 : 25 641.85 A-(B+C+E)	F.C.T.V.A. : 16,404 % des dépenses d'investissement T.T.C.de l'année N-1

Voici, présenté sous forme de synoptique, l'utilisation de notre excédent à fin 2020. A noter que cet excédent sera supérieur au chiffre prévisionnel de 10 000 à 15 000 € environ.

Ce schéma n'est qu'un aperçu, ce n'est pas « le monde des bisounours », j'ai tenté de le faire au plus proche de la réalité mais :

- Les chiffres donnés ne sont que des évaluations (les chiffres définitifs ne peuvent être que le résultat des appels d'offres)
- Les subventions sont simplement estimées à un taux réaliste maintenant nous serons certains de leur montant que le jour où nous recevrons l'arrêté d'attribution,
- Il serait bien étonnant que les enchaînements soient aussi parfaits que présentés ci-dessus. Exemple : Le solde d'une subvention ne peut nous parvenir que l'année suivante.... De même, il serait bien surprenant que toutes les factures d'une même opération soient payées sur une seule et même année, etc.....

Par contre, j'ai actualisé les subventions possibles pour la route de Liours au regard des dernières infos.

Comme indiqué, lors de la réunion, nous serons peut-être contraints de faire appel à un prêt relais afin de ne pas trop épuiser notre trésorerie dans l'attente de la perception des subventions ou du FCTVA. Dans l'hypothèse dans prêt de 100 000.00 € sur 2 ans au taux de 2% (actuellement, nous pourrions avoir beaucoup moins...!) le coût de ce crédit s'élèverait à 2 810.00 €.

Le maire,

Alain Boyer